

Compte rendu de l'entretien téléphonique du 22 mars 2020 avec le DASEN,

Notre première question porte sur l'accueil des enfants des personnels soignants : Mardi, environ 450 élèves étaient accueillis sur une centaine de sites. Vendredi, 132 élèves répartis sur 98 sites.

Le DASEN précise qu'une centaine de sites sont ouverts pour cet accueil avec du personnel enseignant volontaire (et bénévole), Les données précises se trouvent sur le site académique de la DSDEN. Les sites évoluent et sont appelés à évoluer encore en fonction des besoins. Pour faire fonctionner ces sites, il a été fait appel aux personnels enseignants via les IEN mais également par le biais d'une boîte mail santéSolidarité57. Un peu plus de 300 professionnels sont pour le moment volontaires, tous personnels confondus (cela va ,de l'AESH au DASEN). M. COTTET spécifie qu'il s'agit bien d'un accueil et non d'enseignement, et que la priorité est de faire attention à soi.

Pour clarifier la demande de certains IEN demandant de rester sur site vide toute la journée, le DASEN précise qu'il est demandé aux volontaires d'être présents en début de matinée et que si aucun enfant ne se présente, alors il est évident que les personnels rentrent chez eux. Il est envisagé un accueil les samedis/ dimanches et mercredis, toujours sur la base du volontariat. L'idée est de maintenir la centaine de postes d'accueil sans épuiser les personnels. D'autres enfants seront appelés à être accueillis, ceux des policiers et pompiers en particulier. Les gendarmes vivant en caserne se sont déjà organisés pour la garde de leurs enfants. L'objectif est donc à terme de mieux remplir les accueils et de ne pas les multiplier.

La seconde question porte sur la protection des personnels qui accueillent :

L'administration est parfaitement consciente de la nécessité de protéger les personnels, mais il n'est pas possible de donner des masques car il y a pénurie. Quand bien même après avoir distribué les masques aux hôpitaux, soignants, personnels médico-sociaux, infirmiers, il resterait des masques, il n'est pas certain qu'on en donne aux enseignants car si le masque est mal porté, il peut représenter un danger (oubli des distanciations, mauvaise manipulation...). Le SNUDI FO précise qu'on parle d'enseignants et que si on leur donne un mode opératoire, il est probable qu'ils sachent mettre le masque correctement (!) Que nous ne devons pas nous cacher derrière de tels prétextes (cf les propos de la porte-parole du gouvernement qui font le tour des réseaux sociaux) pour faire oublier l'absence de matériel de protection !

La demande de fournitures en masques a cependant été faite

Le SNUDI FO fait remarquer que certaines communes ont déjà fourni du matériel de protection. De même le DASEN dit sensibiliser les communes à la fourniture de gel et au nettoyage des locaux, mais de nombreux gels auraient été volés après les élections.

Il a bien été répété aux IEN que les volontaires ne doivent pas prendre de risques, de ne pas faire classe et de garder leurs distances. Le SNUDI FO fait remarquer qu'il n'est pas si évident pour des enseignants de garder la distance avec des enfants.

Le respect des gestes barrières est essentiel selon le DASEN.

Concernant le travail du week-end et du mercredi, il n'est pas pour le moment envisagé de rétribuer les personnels. Le SNUDI FO fait remarquer que si on ne veut pas perdre les volontaires il serait judicieux de les payer. De même pour les personnels qui se portent volontaires les autres jours, il serait de bon ton de les remercier financièrement pour les risques qu'ils prennent, La question n'est pas à l'ordre du jour mais le DASEN reste ouvert à cette possibilité (Nous lui

parlons d'autres départements dans lesquels il aurait été question de payer en heures supplémentaires.)

Il a également été évoqué l'accueil de la part d'autres personnels, celui-ci ne remplacerait pas les enseignants mais viendrait en complément pour élargir l'offre.

Outre le volontariat, l'accueil revêt donc un caractère de bénévolat de la part des personnels qui s'engagent.

La question de la sécurité et de l'assurance a été également soulevée par le SNUDI FO. Les personnels sont couverts sur le trajet même s'ils n'ont pas reçu d'ordre de mission. Le DASEN s'y engage personnellement. Un laissez-passer leur est aussi fourni pour pouvoir se déplacer.

Troisième question : y-t-il des cas avérés de COVID-19 au sein des personnels du département ?

Oui, des personnels, IEN, enseignants et autres sont touchés. 1 seul cas très grave a été recensé et est sorti de réanimation il y a peu.

Le syndicat rappelle que si on avait pris la décision de fermer là où il y avait des cas avérés, on aurait sans doute pu éviter bon nombre de contaminations.

Dernière question : la continuité pédagogique

Nous commençons par dire que nous ne parlerons pas des détails, car nous sommes sans doute d'accord pour dire que tout le monde fait au mieux et qu'on ne reprochera à personne de ne pas avoir fait ce qu'il fallait.

Le SNUDI FO souligne la bonne volonté des enseignants dans la mise en place de la continuité, qui se heurte à des outils et serveurs défaillants ou des familles non connectées.

Le DASEN répond que la situation s'améliore. Les plateformes sont des entreprises privées sur lesquelles l'administration n'a pas la main.

En ce qui concerne les familles non connectées, les services et circonscriptions réfléchissent à une solution de distribution par envoi postal ou dépôt dans des relais puisqu'il n'est plus possible de venir chercher des documents dans les écoles.

Il sera communiqué prochainement sur les solutions possibles. Le SNUDI FO spécifie quand même que ces solutions ne sont pas satisfaisantes, car le virus resterait sur le papier et la fréquentation de lieux de dépôt n'est pas souhaitable en période de confinement total.

Instances

Pour le moment, il n'est pas prévu d'annuler le mouvement. C'est possible de l'annuler, mais cela entraînerait une grande frustration.

Les instances vont continuer à se tenir, mais différemment.

Le décret de 2011 qui instaurait les CT prévoyait la tenue par écrit ou par visioconférence.

La discussion a déjà été lancée au niveau académique, et il faut maintenant modifier nos règlements intérieurs.

FO demande que dans le nouveau règlement intérieur, on privilégie la visioconférence, puis l'audioconférence, et l'écrit en dernier recours (car cela n'est pas démocratique, étant donné qu'il n'est pas possible d'échanger...)

Le DASEN s'oriente plutôt vers la version académique, à savoir l'écrit en premier recours, dans le règlement, mais s'engage à proposer dans les faits l'audio ou la visio en première intention. Je réponds que cela n'est pas cohérent (en cas de changement de DASEN, par exemple, sa parole deviendrait caduque). Il finit par dire qu'on va y réfléchir. Nous ferons des amendements écrits dès réception de leur proposition.

La solution envisagée pour les instances de la semaine à venir serait la suivante :

Audioconférence, d'après la représentativité (siègent donc tous les élus, et non un seul représentant par syndicat comme on aurait pu le craindre), avec des tours de parole qui permettront à tous les syndicats de s'exprimer de manière équitable.

Nous alertons sur le fait que nous serons vigilants pour que l'état d'urgence ne soit pas un prétexte à casser encore davantage les statuts et rompre encore davantage le dialogue social.

Enfin, le DASEN propose que nous prenions l'habitude de nous appeler régulièrement de façon informelle pour pouvoir échanger.